

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 1^{er} DECEMBRE 2022 à 18H45
Salle de l'Envol

En présence de quatorze bourgeois et quatre non-bourgeois, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Après les salutations d'usage il excuse des absents et nomme M. Damien Luisier scrutateur. Puis il rappelle l'ordre du jour tout en précisant que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée étaient à disposition des citoyens depuis vingt jours.

1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoisiale

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 9 juin 2022.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes

- Investissements 2023

Le président Thurre informe l'assemblée que la compétence du conseil bourgeoisial pour engager des dépenses non obligatoires est faible. Dès lors, les investissements prévus en 2023 se doivent de faire l'objet d'une acceptation avant l'approbation du budget.

Il s'agit des investissements suivants :

- Carrière de « la Sarvaz » pour Fr. 5'000.-
- Place « Les Moilles » pour Fr. 35'000.-
- Place « Des Marbriers » pour Fr. 395'000.-

Chacun de ces investissements 2023 est présenté et commenté.

Les questions et remarques suivantes émanent de l'assemblée :

- Très jolis projets, mais pourquoi ne pas vendre ces places à la commune pour que la bourgeoisie revalorise d'autres lieux ? Il lui est répondu qu'il n'y a pas de volonté bourgeoisiale de vendre son patrimoine et qu'aucune demande dans ce sens n'a été faite à la commune.
- Constat que ces investissements coûtent sans générer de recettes. La réponse est qu'effectivement il s'agit d'un embellissement de ces places. Pour générer des revenus, la bourgeoisie doit plutôt s'orienter vers une exploitation intelligente et convenable du site de la Sarvaz.
- Est-ce que l'étude d'analyse des valeurs naturelles du site de la Sarvaz va déboucher sur la création d'un dépôt de matériaux inertes ? Il est répondu que cette analyse reflète un état factuel et scientifique des lieux sans proposition d'utilisation du site.
- Ces investissements donnent l'impression que la volonté est de vider les caisses de la bourgeoisie. La réponse est que ces investissements ont pour buts de valoriser ce patrimoine.

Par onze voix pour et trois abstentions, les bourgeois autorisent le conseil bourgeoisial à effectuer ces dépenses non obligatoires.

3. Crédit d'engagement lié aux investissements

- Demande d'un crédit

Le président Thurre informe que pour financer les investissements de la bourgeoisie validés au point précédent, il faudra faire appel à un crédit d'engagement.

Par onze voix pour et trois abstentions, les bourgeois autorisent le conseil bourgeois à effectuer ce crédit d'engagement de Fr. 435'000.-.

4. Budget 2023 de la bourgeoisie

- Lecture en commentaires

Le président Thurre commente succinctement le budget 2023 de la bourgeoisie qui est présenté dans le fascicule qui est remis et à disposition depuis vingt jours.

Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 108'225.-.

- Adoption

L'assemblée bourgeoise adopte le budget 2023 à l'unanimité.

5. Planification financière

- Lecture

La planification 2024-2026, disponible dans le fascicule mis à disposition, est succinctement commentée aux bourgeois.

6. Divers

La parole n'étant pas demandée, le président Thurre clos cette assemblée avec les remerciements d'usage.

Il est 19h15.

BOURGEOISIE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc